



168, rue du moulin cassé 85160 Saint Jean de Monts  
02 51 58 63 77 - 06 60 51 99 61  
contact@camping-lefief-vendee.com  
www.camping-lefief-vendee.com

## CONTRAT DE PRE-RESERVATION DE MOBIL-HOME

**NOM Prénom** : .....  
ADRESSE : .....  
CP : ..... VILLE : .....  
**TEL PORT** : ..... **E-MAIL** : .....  
N° allocataire VACAF (si dossier VACAF) : .....  
VEHICULE nombre et nature : .....

Nombre d'occupants : .....

Nom -1 : ..... Prénom : ..... Date de naissance : .../.../.....  
2 : ..... Prénom : ..... Date de naissance : .../.../.....  
3 : ..... Prénom : ..... Date de naissance : .../.../.....  
4 : ..... Prénom : ..... Date de naissance : .../.../.....

Pers supplémentaire (1 max) ..... Prénom : ..... Date de naissance : .../.../.....

Animal : oui –non Race ..... N° Tatouage..... Tarif animal 25€/semaine

### Je désire louer un mobile home :

Arrivée le : ..... A partir de 14 h Départ le : ..... Avant 10h

Montant de la location : ..... €

Personne supplémentaire : ..... €

Véhicule supplémentaire : ..... €

Animal de compagnie : ..... €

Taxe de séjour : ..... € (la taxe de séjour est de 0.65 € par personne de + de 18 ans, par nuit)

Frais de dossier / réservation : **OFFERTS**

**MONTANT TOTAL DE LA LOCATION** : .....€

Je verse 150 euros pour acompte à la réservation à l'ordre du camping Le Fief, Chèque qui servira de caution durant le séjour.

Souhaits particuliers : .....

Le contrat de réservation est définitif à réception de celui-ci. En cas de désistement (signalé moins de 15 jours avant le début de la location) l'acompte et les frais de dossier resteront acquis. Le nettoyage reste à la charge du locataire.

Il est strictement interdit de brancher un véhicule électrique sur une prise de mobil home ou sur une prise de l'emplacement.

Je déclare avoir pris connaissance de vos conditions de réservations ainsi que les tarifs, et déclare les accepter.

Signature du Client,

(Précédé de la mention : lu et approuvé)

A très bientôt au Fief, Anthony

## Conditions générales de location de mobil-home

Le camping accepte les contrats de location de mobile-home afin de garantir à sa clientèle un mobile home pour le jour de son arrivée.

Ceux-ci sont soumis à certaines conditions.

Toute location sera accompagnée d'un chèque de 150.00 € servant de caution durant le séjour, restituée le jour de départ (déduction faite des détériorations, ou du coût de remise en état des lieux).

En cas de litige et après avoir saisi le service client de l'établissement, tout client du camping a la possibilité de saisir un médiateur de la consommation, dans un délai maximal d'un an à compter de la date de la réclamation écrite, par LRAR, auprès de l'exploitant

Les coordonnées du médiateur susceptible d'être saisi par le client, sont les suivantes :

Le Centre de la Médiation de la Consommation de Conciliateurs de Justice (CM2C)  
14 rue saint Jean 75017 Paris  
ayunghing@free.fr

N'OUBLIEZ PAS :

- 1- La location est personnelle, il est interdit de sous-louer ou de céder la location à un tiers.
- 2- Toute modification pouvant entraîner une variation du montant de la redevance en plus ou en moins doit être signalée à l'arrivée. En cas de déclaration inexacte du preneur, le présent contrat sera résilié de plein droit et les sommes versées resteront acquises au loueur.
- 3- Vous devez nous aviser de tout retard éventuel de votre arrivée, afin de conserver votre location. Le gestionnaire se réserve la possibilité de disposer de la location prévue s'il restait sans nouvelles 24 heures après la date d'arrivée prévue.
- 4- Lorsque le séjour est commencé, il n'y a pas de remboursement possible pour cause de départ anticipé, quelle qu'en soit la raison.
- 5- Clause attributive de juridiction : Les litiges éventuels seront de la compétence exclusive du Tribunal d'Instance des Sables d'Olonne.
- 6- Vous avez envoyé l'exemplaire du pré contrat rempli et signé accompagné d'un chèque de 150.00 €, vous recevez par retour du courrier la confirmation définitive. (Suivant dispo) appelé contrat de réservation de mobil home.
- 7- Le locataire s'engage à respecter et à faire respecter par les personnes occupant la location, le règlement intérieur du camping.
- 8- Les enfants devront quitter l'aire de jeux avant 22h30.
- 9- Les visiteurs devront quitter le camping à 22h30 au plus tard.
- 10- Le locataire s'engage à rendre le mobil home à son départ aussi propre qu'il l'aura trouvé à son arrivée, réfrigérateur dégivré. Si ce dernier n'est pas effectué, il sera facturé 50 €.
- 11- Toute détérioration doit être signalée, et reste à la charge du locataire.
- 12- Les chiens sont interdits dans les chambres, s'il y a trace de poils dans les couvertures, le nettoyage de celles-ci sera facturé au loueur.
- 13- Le branchement d'un véhicule électrique est strictement interdit sur une prise du mobil home ou sur une prise électrique d'un emplacement.
- 14- Les draps ne sont pas fournis, ne les oubliez pas.
- 15- Heure d'arrivée : à partir de 14h00, merci de prévenir de tout retard éventuel (plus de 3h). Heure de départ : 10h au plus tard

**Chers clients, ces précisions étaient nécessaires afin d'éviter toute équivoque, nous vous remercions pour votre confiance.**

**LA DIRECTION**